

ASSOCIATION
DES CENTRES SOCIO-CULTURELS
DES 3 CITES

Contrat projet 1994

PREAMBULE

I - IDENTIFICATION DU CENTRE SOCIAL

II - EVALUATION AU REGARD DES MISSIONS FIXEES PAR LE
RAPPORT D'AUDIT DE NOVEMBRE 1989

III - ENVIRONNEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

IV - MODALITES DE MISE EN OEUVRE

V - LES ACTIONS

VI - SYNTHESE ET ORIENTATIONS POUR UN NOUVEAU CONTRAT

VII - CONCLUSION

PREAMBULE

Le document présenté ici se veut un instrument d'évaluation des activités entreprises depuis 3 ans et en même temps il nous servira de base pour une évaluation ultérieure.

Par ailleurs, les responsables de l'association s'inscrivent dans une dynamique de développement du quartier à travers des actions et des activités pertinentes au service de l'ensemble de la population du quartier.

D'une part, il est souligné que l'association des Centres socio-culturels des 3 Cités qui remplace l'association Transition 3 Cités n'assume ses fonctions qu'à compter du 1er Janvier 1994.

D'autre part, le quartier va bénéficier d'un équipement socio-culturel avec salle polyvalente, complémentaire à celui existant. Cette nouvelle structure va certainement entraîner des modifications et un développement des actions et des activités.

A travers ce contrat projet l'association souhaite faire part de sa volonté et de sa capacité de mise en oeuvre de ses actions de ses services et de ses activités.

IDENTIFICATION DU CENTRE SOCIAL

STATUTS DE
L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIO-CULTURELS
DES TROIS CITES

TITRE I - CONSTITUTION, SIEGE, BUTS, DUREE

ARTICLE 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901, ayant pour titre: Association des Centres Socio-Culturels des Trois Cités.

ARTICLE 2

L'Association a pour but:

- d'animer et gérer en complémentarité deux équipements centres socio-culturels agréés, l'un au Clos Gaultier, l'autre à Saint Cyprien, regroupant dans des locaux appropriés mis à la disposition des habitants, un ensemble de services, d'activités, de réalisations collectives à caractère social, culturel, éducatif, et de loisirs correspondant aux besoins des habitants.
- de favoriser le développement de la vie associative en offrant aux associations existantes et futures une possibilité de rencontre, de coordination ainsi que la mise à leur disposition de divers moyens matériels, techniques et humains.
- de susciter la promotion des individus et des groupes d'individus par la prise de responsabilité, par la participation, la rencontre, l'information et la formation.

ARTICLE 3

Les actions de l'Association seront menées sans prosélytisme politique, philosophique ou religieux.

ARTICLE 4

Le siège social de l'Association est fixé rue de la Vallée Monnaie à Poitiers. Il peut être déplacé sur simple décision du Conseil d'Administration entérinée par la prochaine Assemblée Générale.

ARTICLE 5

La durée de l'Association des Centres Socio-Culturels des Trois Cités est illimitée. Elle n'a pas de but lucratif.

ARTICLE 6

L'Association adhère à la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de la Vienne.

TITRE II - COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 7

L'Association se compose de trois collèges:

COLLEGE "A": MEMBRES ACTIFS (personnes physiques)

Est membre actif, avec une voix délibérative aux assemblées générales, toute personne à jour de sa cotisation annuelle.

COLLEGE "B": MEMBRES ASSOCIATIFS (personnes morales)

Est membre adhérent associatif, avec une voix délibérative aux assemblées générales, toute association adhérent aux présents statuts et à jour de sa cotisation annuelle.

COLLEGE "C": MEMBRES DE DROIT (personnes morales)

LES MEMBRES DE DROIT AVEC VOIX DELIBERATIVE: sont membres de droit avec voix délibérative, les représentants des collectivités, administrations ou organismes qui participent régulièrement et par convention pluri-annuelle au financement de l'Association.

LES MEMBRES DE DROIT AVEC VOIX CONSULTATIVE: sont membres de droit avec voix consultative les représentants des collectivités territoriales, des services extérieurs de l'Etat, administrations ou organismes qui tout en n'étant pas financeurs réguliers, participent à la réalisation des buts de l'association. La Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de la Vienne, fait partie à ce titre du collège membre de droit avec voix consultative.

TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

ARTICLE 8

L'Association est administrée par le Conseil d'Administration, dont les membres actifs et associatifs sont élus par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration se compose de 7 membres au moins et de 26 membres au plus. Les membres avec voix consultative ne sont pas compris dans ce décompte.

Le Conseil d'Administration est constitué par la représentation des trois collèges qui constituent l'Association (Article 7).

- Membres actifs: 11 représentants au plus
 - Membres associatifs: 11 représentants au plus. Une même association ne peut être candidate à plus d'un siège. Ce collège est le représentant de la vie associative en général.
 - Membres de droit avec voix délibérative 4 représentants soit: 2 représentants pour la ville de Poitiers, 2 représentants pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.
- L'entrée au Conseil d'Administration de nouveaux membres de droit avec voix délibérative, pourra se faire en cours d'exercice avec modification du présent article dans les délais les plus brefs.
- Membres de droit avec voix consultative: 1 représentant par organisme ou collectivité, un délégué du personnel.

Une même personne ne peut faire partie que d'un seul des trois collèges (Article 7). L'entrée au Conseil d'Administration pourra se faire en cours d'année par cooptation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale et en fonction des places disponibles

ARTICLE 9

Le Conseil d'Administration élit en son sein: un président, un vice président, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint et un assesseur soit au plus 7 personnes qui constitueront le Bureau du Conseil d'Administration. Le président, le secrétaire et le trésorier devront être issus du collège des membres actifs.

ARTICLE 10

Les membres du Conseil d'Administration siégeant au titre du collège "A" et "B" doivent être âgés d'un moins 16 ans le jour de l'élection. Cependant, la majorité plus un des sièges du Conseil sera obligatoirement réservée à des membres âgés de 18 ans ou plus. Pour occuper les fonctions de président, secrétaire, trésorier la personne doit être âgée de 18 ans ou plus.

ARTICLE 11

Le renouvellement du collège "A" et "B" se fait à chaque Assemblée Générale annuelle par tiers sortant. La première et la deuxième année le tiers sortant de chaque collège sera désigné par tirage au sort.

En cas de démission d'un ou plusieurs membres de l'un de ces deux collèges, le Conseil d'Administration peut procéder aux remplacements par cooptation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le renouvellement du collège "C" est laissé à l'initiative des mandants respectifs.

ARTICLE 12

Le Conseil d'Administration et/ou le Bureau se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association ou, à la demande des deux tiers au moins de leurs membres.

Les convocations sont adressées au moins 8 jours à l'avance par lettre.

Les convocations devront faire état de l'ordre du jour. Les points figurant en divers ne devront en aucun cas donner lieu à un vote.

associatifs uniquement. Si le quorum n'est pas atteint le Conseil d'Administration ou le Bureau peut se réunir sous huitaine et délibérer valablement à la majorité des membres présents. Pour l'évaluation du quorum les membres de droit ne sont pas pris en compte.

Chaque membre présent ne peut être porteur de plus d'une procuration de vote remise par écrit par un absent. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents et représentés.

Il est tenu procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration et du Bureau, transcrit sans blanc ni rature sur un registre tenu à cet effet par le président et le secrétaire.

ARTICLE 13

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes et opérations qui entrent dans l'objet de l'Association et qui ne sont pas du domaine réservé à l'Assemblée Générale. Il décide des achats, prises de bail, gère les biens ou intérêts de l'Association. Il peut déléguer tout ou partie de ses attributions au Bureau ou à certains de ses membres.

Le président assure l'exécution des décisions du Conseil d'Administration ou du Bureau, dirige et surveille l'administration générale de l'Association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Les votes se font à main levée, sauf avis contraire d'au moins un membre. Dans ce cas les votes se font à bulletin secret.

ARTICLE 14

Les fonctions d'administrateur de l'Association sont gratuites et bénévoles.

ARTICLE 15

La qualité de membre de l'Association se perd:

- par la radiation prononcée pour motif grave par les deux tiers au moins des membres du Conseil d'Administration, sauf recours à l'Assemblée Générale. Le membre intéressé ayant préalablement été appelé à fournir ses explications,
- par la démission présentée par lettre et envoyée au président,
- pour non-paiement de la cotisation.

TITRE IV - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARTICLE 16

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres à jour de la cotisation de l'année en cours, des membres de droit suivant les dispositions de l'Article 7. Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande d'un tiers au moins des membres de l'Association. Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration.

Les délibérations de l'Assemblée Générale ne sont valablement prises que sur les questions préalablement mises à l'ordre du jour. Les questions provenant d'un dixième au moins des membres sont inscrites à l'ordre du jour. Son Bureau est celui du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association. Elle entend le rapport moral, le rapport d'activité et vote le compte financier de l'exercice clos, le prévisionnel financier de l'exercice suivant, le rapport d'orientation, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle procède au renouvellement des collègues "A" et "B" suivant les dispositions de l'Article 11.

Les votes, autres que ceux prévus pour le renouvellement du Conseil d'Administration, se font à main levée, sauf avis contraire d'au moins un membre. Dans ce cas les votes se font à bulletin secret.

ARTICLE 17

Les convocations à l'Assemblée Générale sont adressées au moins 15 jours à l'avance par lettre individuelle.

La présence d'au moins un dixième des membres de l'Association est nécessaire pour délibérer valablement. Au cas où ce quorum ne serait pas atteint l'Assemblée Générale se réunit sous huitaine avec un ordre du jour identique, et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. Chaque membre présent ne peut être porteur de plus de deux procurations de vote remises par écrit par un absent.

TITRE V - RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 18

Les ressources de l'Association se composent: du produit des cotisations des membres, des dons, des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de la Commune, des établissements publics, des recettes des manifestations, activités et services proposés et organisés par l'Association, des intérêts et revenus des biens, et de toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

La gestion de l'Association sera conforme aux principes comptables en vigueur.

TITRE VI - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE 19

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou d'au moins 50% des membres de l'Association.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet ne peut délibérer valablement que si le tiers des membres au moins est présent ou représenté. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit à nouveau sous huitaine et peut délibérer valablement quel que soit le nombre des présents.

Dans tous les cas les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des membres présents et représentés.

l'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit à nouveau sous huitaine et peut délibérer valablement quel que soit le nombre des présents.

Dans tous les cas les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des membres présents et représentés.

ARTICLE 20

L'Assemblée Générale Extraordinaire, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association est convoquée spécialement à cet effet et doit comprendre la moitié plus un des membres. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à nouveau sous huitaine et cette fois peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents et représentés.

Dans tous les cas la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des trois quarts au moins des membres présents et représentés.

En cas de dissolution l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne une ou plusieurs personnes chargées de la liquidation des biens de l'Association. L'actif restant étant dévolu prioritairement à une association déclarée, régie par les dispositions de la loi de 1901 et oeuvrant sur le quartier dans les mêmes buts que l'Association.

TITRE VII - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 21

Les membres de l'Association ne prêtant leur concours qu'à titre bénévole et gratuit ne contractent, du fait de leur gestion aucune responsabilité administrative ou financière, ni individuelle ni collective. Les tiers ne pourront donc avoir aucune action personnelle contre les membres de l'Association en raison des engagements pris par ce dernier. Toute action devra être exercée directement contre l'Association Centres Socio-Culturels des Trois Cités.

ARTICLE 22

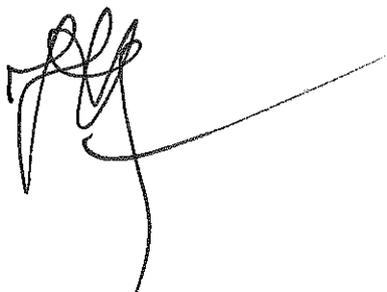
Le président doit faire connaître dans les trois mois aux autorités de tutelle, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

ARTICLE 23

Le Conseil d'Administration de l'Association a la responsabilité d'établir un règlement intérieur fixant les modalités d'application des présents statuts et un règlement intérieur relatif aux salariés de l'Association.

Fait à Poitiers, le

Le président



Le secrétaire

**ASSOCIATION DES CENTRES
SOCIO-CULTURELS DES 3 CITES**
Rue de la Vallée Monnaie
86000 POITIERS

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 1993**

Le 18 Novembre 1993 le Conseil d'Administration de l'Association des Centres Sociaux-culturels s'est réuni en présence de:

Mme Duranceau Françoise, Mme Bouchet Solange, Mme Chevalier Monique, Mme Magnan Marie-Pierre, Mr Rivet Jean, Mr Fourré Alain, Mr Gouffé Alain, Mr Redeuilh Jacques ainsi que Messieurs Van Den Broek Christian, directeur et Mr Clément Dominique responsable du secteur enfance-jeunesse de l'association.

ELECTION DU BUREAU

Président	Monsieur Rivet Jean
Vice-président	Madame Duranceau Françoise
Trésorier	Madame Magnan Marie-Pierre
Trésorier adjoint	Monsieur Gouffé Alain
Secrétaire	Madame Bouchet Solange
Secrétaire adjoint	Monsieur Fourré Alain
Membre	Madame Chevalier Monique

DELEGATION DE SIGNATURE

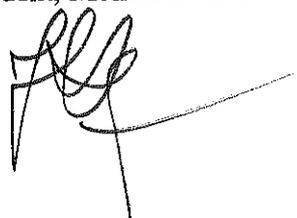
Sont habilités à faire fonctionner, individuellement, les comptes et apposer leur signature au titre de l'association:

Le président	Monsieur Rivet
La trésorière	Madame Magnan
Le secrétaire	Madame Bouchet

ainsi que Monsieur Van Den Broek Christian en tant que directeur de l'association.
Le directeur est mandaté pour accomplir toute formalité.

Extrait certifié conforme.

A Poitiers, le 8 Décembre 1993
Le Président, Monsieur Rivet Jean



EVALUATION AU REGARD DES MISSIONS

FIXEES PAR LE RAPPORT D'ADUDIT

DE NOVEMBRE 1989

En 1989 à la suite de difficultés multiples, internes et externes, les principaux financeurs, Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mairie de Poitiers ont décidé de faire faire un diagnostic du centre socio-culturel des 3 Cités.

En effet, le dysfonctionnement du centre était tel qu'il n'était plus en mesure de répondre aux missions qui lui étaient confiées par la Mairie et la CAF. A l'issue de ce diagnostic des propositions sont faites pour assainir et relancer le fonctionnement normal du centre socio-culturel des 3 Cités.

Le point de départ de la restructuration s'est établi par la création de l'association Transition 3 Cités en remplacement de l'association des Usagers. Transition 3 Cités s'est donné comme missions de mettre en oeuvre par tous les moyens le plan d'action établi pour assurer l'avenir du centre socio-culturel des 3 Cités.

Les conclusions pour l'avenir.

Plan d'action,

- Trancher les conflits internes
- Rééquilibrer les secteurs enfance jeunesse et adultes
- Développer le contrôle sur objectifs
- Réouvrir le centre vers l'extérieur
- Inventer un nouveau mode d'association des usagers à la vie du centre
- Renforcer et restructurer l'association pour en faire un véritable centre de responsabilité
- Assurer la viabilité financière durable du centre.

Dans un premier temps ces différents points vont être abordés en référence à la période d'avant 1990.

Dans un deuxième temps seraient exposés les stratégies mises en place pour rétablir une situation saine propice au développement des missions qui lui sont confiées.

TRANCHER LES CONFLITS INTERNES

Les difficultés de relation entre les responsables (cadres) de l'association remontent à 1986 environ. A cette époque les deux centres le Clos Gaultier et Saint Cyprien étaient indépendants tant au niveau de la gestion qu'au niveau de l'organisation. A cette date, pour couper court aux tensions qui existaient entre les deux établissements un directeur général a été recruté qui avait pour mission de favoriser les actions entre les deux centres.

Très rapidement des tensions sont apparues entre les cadres du centre avec le développement de "clans" soutenus ou désapprouvés par les responsables de l'association. Les rapports de travail se détériorent bref le climat social est devenu malsain et cela s'est traduit par des licenciements et des démissions.

En 1990 Transition 3 Cités a recruté des professionnels cadres qui grâce à leurs compétences professionnelles complémentaires ont su créer un climat de travail étant donné la confiance de l'ensemble du personnel.

Les salariés se sont inscrits dans les objectifs et la dynamique insufflée par l'association. Les orientations prises, travail en collaboration, en complémentarité, ne demandent qu'à se développer.

L'ensemble de l'équipe de professionnels est très soudée et met tout en oeuvre pour être présente au travers les activités, à la population du quartier.

REEQUILIBRER LES SECTEURS ENFANCE JEUNES ET ADULTES

Historiquement les activités du centre socio-culturel se sont développées autour de l'enfance et des jeunes. La demande de la population du quartier s'est toujours exprimée dans ce secteur, bref ces activités ont assuré une certaine "clientèle" qui au cours des années s'est fidélisée. Il est à souligner que ce secteur bénéficiait de moyens très importants, nombre d'animateurs, locaux et moyens financiers.

Le secteur adultes pourtant existait à part entière notamment aux travers des activités du secteur "économie sociale et familiale" qui se trouvaient marginalisées par rapport à l'ensemble de la vie du centre. Les activités adultes autres étaient considérées comme marginales puisqu'il manquait une vision cohérente et globale et les responsables s'éparpillaient dans des actions ponctuelles et à court terme.

En 1990 Transition 3 Cités a souhaité recadrer la globalité des activités du centre en considérant que toutes les actions étaient interdépendantes et ne devaient être appréhendées que dans leur globalité.

C'est pourquoi, les responsables ont analysé l'ensemble des missions du centre socio-culturel et ont mis l'accent sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence des activités.

Actuellement les différents secteurs, enfance-jeunes et adultes constituent des pôles d'animation distincts pour que les actions soient appropriées aux besoins des publics visés. Toutefois les objectifs à moyen et long terme doivent se rejoindre ce qui sous-entend une collaboration permanente et étroite entre les responsables et les animateurs des différentes activités qui sont proposées aux habitants du quartier.

DEVELOPPER LE CONTROLE SUR OBJECTIFS

L'organisation du centre socio-culturel reposait sur des relations diffusées et non clairement définies vis à vis des salariés et des partenaires, la notion d'équipe qui avait pour mission de réaliser des objectifs était inexistante.

C'est certainement ce qui a entraîné un manque de contrôle des objectifs puisque ceux-ci n'étaient pas clairement définis, ni par les bénévoles de l'association ni par les salariés responsables de l'organisation et de la gestion du centre.

En 1990 Transition 3 Cités s'est fixée comme objectif, de mieux maîtriser l'ensemble des actions conduites dans le cadre du centre socio-culturel, de vérifier la pertinence des

projets en mettant en place un système d'évaluation claire, d'ouvrir les actions du centre en direction des partenaires.

L'ensemble de ces objectifs doivent continuer à se développer, mais dès à présent un suivi et un système de contrôle sont établis dès la mise en place des actions, c'est certainement un des points forts de la réussite de l'équipe de professionnels qui se sent entièrement responsable et partie prenante du projet du centre socio-culturel.

REOUVRIR LE CENTRE VERS L'EXTERIEUR

Le centre socio-culturel des 3 Cités est une structure importante dans le quartier, elle bénéficie de locaux, de personnel et de moyens financiers substantiels.

Pour l'ensemble des associations du quartier le centre se devait être un lieu de rassemblement, de coordination et d'information qui pouvait être aussi selon les besoins des associations un soutien logistique.

A la suite de difficultés internes, relations entre les personnels, le centre s'est replié sur ses problèmes et n'a plus été en mesure d'être à l'écoute des demande extérieures, qu'elles viennent des habitants ou des partenaires associatifs ou travailleurs sociaux.

En 1990 Transition 3 Cités a constaté que le centre socio-culturel dans de telles conditions ne remplissait plus ses missions de base et devait avec de nouveaux professionnels retrouver sa place dans le quartier qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Aujourd'hui grâce aux aménagements des locaux et notamment la construction d'un nouveau hall d'entrée, une réelle volonté d'ouverture s'est manifesté de la part des responsables de l'association et des salariés qui ont en même temps bénéficiés de conditions de travail mieux adaptées à leurs besoins.

L'ouverture du centre passe aussi par la création et le développement de relations avec les associations et les partenaires que sont les travailleurs sociaux, les responsables des écoles et collègues;

Actuellement, les actions menées en collaboration avec les différents partenaires du quartier et même hors quartier montrent que le centre socio-culturel a retrouvé sa place et est devenu un partenaire apprécié pour son sérieux et son professionnalisme.

INVENTER UN NOUVEAU MODE D'ASSOCIATION DES USAGERS A LA VIE DU CENTRE

Associer les habitants à la vie de la maison de quartier est un des objectifs fondateur des centres socio-culturels.

Avant la mise en place de Transition 3 Cités l'association des Usagers gérait le centre socio-culturel, mais elle n'a pas été en mesure d'appréhender et de résoudre les dysfonctionnements au sein de l'équipe de professionnels, ce qui laisserait sous-entendre une complexité dans les rapports salariés-bénévoles au sein d'une association.

L'association Transition 3 Cités a été constituée pour mettre un terme aux dysfonctionnements du centre socio-culturel et ainsi sauver l'outil de service de proximité destiné aux habitants du quartier.

La phase de transition a été marquée par une volonté de séparer clairement la gestion qui a été confiée au directeur et les orientations politiques impulsées par le conseil d'administration de l'association.

Ce mode de fonctionnement a montré son efficacité, bien sûr nécessité une grande confiance réciproque président, directeur, mais après 3 ans de fonctionnement le constat peut se faire qu'il est efficace et qu'il peut être retenu pour la nouvelle association puisqu'il a le mérite de l'efficacité grâce à la clarification des rôles.

Bref, les usagers du centre trouveront leur place si les orientations politiques à moyen et long terme leur sont réservées et que la gestion à court terme soit confiée à des professionnels qui mettent en oeuvre les projets élaborés par le conseil d'administration dans lequel les habitants du quartier peuvent trouver leur place.

RENFORCER ET RESTRUCTURER L'ASSOCIATION POUR EN FAIRE UN VERITABLE CENTRE DE RESPONSABILITE

Dans un point précédent a été évoqué l'importance de l'association dans la vie d'un centre socio-culturel.

Toutefois nous pouvons souligner qu'une association qui a eu en charge la gestion, est soumise à des contraintes économiques qui parfois peuvent mettre en péril la sérénité des administrateurs et même la vie de l'association.

L'association Transition 3 Cités a mis entre parenthèses la participation des habitants du quartier à la vie de l'association, mais à compter du 1er Janvier 1994 tout va rentrer dans l'ordre puisqu'une nouvelle association a été créée par les habitants du quartier pour prendre en charge l'organisation et la gestion du centre socio-culturel.

Les nouveaux responsables ont déjà exprimé leur souhait de poursuivre les actions mises en place par Transition 3 Cités et de développer la vie associative autour du centre afin d'en faire un véritable centre de responsabilité qui contribuera au développement du quartier et à l'épanouissement de ses habitants.

ASSURER LA VIABILITE FINANCIERE DURABLE DU CENTRE

Les difficultés financières d'une association peuvent révéler d'autres problèmes qui ne s'étaient pas manifestés et qui peuvent dépasser largement des problèmes strictement financiers.

Aussi est-il difficile de distinguer le problème financier des autres problèmes de l'association.

Les problèmes financiers peuvent être consécutifs ou précéder des difficultés les plus diverses de l'association.

Mais lorsqu'une association emploie des salariés les difficultés financières se traduisent souvent en problèmes humains qui de ce fait deviennent délicats à gérer par des personnes qui ne sont pas forcément engagées dans une association pour "jouer" le rôle d'employeur.

Il est un fait certain que l'association que Transition 3 Cités a remplacé se trouvait dans une impasse, vie associative réduite à quelques personnes, problèmes financiers et la perte de confiance de la part des partenaires financiers, l'ensemble de ces difficultés a mis fin à l'association des usagers.

En reprenant la gestion et l'organisation du centre socio-culturel la nouvelle association s'est fixée comme mission de développer les actions mises en place, poursuivre et favoriser la vie associative et participer à la gestion de la structure.

La gestion reste un point sensible toutefois l'équilibre financier a été rétabli, la gestion est saine, c'est un motif de satisfaction pour l'association Transition 3 Cités qui en avait fait une condition pour la transmission de l'ensemble des charges à une nouvelle association gestionnaire.

Pour terminer quelques chiffres pour illustrer l'évolution financière de l'association des usagers en ne prenant en compte que le déficit ou l'excédent d'exploitation des années ci-dessous.

1985	excédent	58 000 francs
1986	déficit	1 000 francs
1987	déficit	62 000 francs
1988	déficit	269 000 francs
1989	déficit	363 000 francs

gestion de Transition 3 Cités à compter du 01 02 90

1990	déficit	500 000 francs
1991	excédent	450 000 francs
1992	excédent	400 000 francs
1993	excédent prévisible	environ 300 000 francs

La gestion de l'ensemble des activités est bien maîtrisée comme le montrent les résultats ci-dessus.

Un élément qui est à prendre en compte c'est le personnel salarié du centre socio-culturel. Il est très stable, semble être motivé et intéressé par le travail qui lui est demandé.

Il est à souligner que la gestion et le management du personnel a été confié au directeur qui par délégation assume le rôle d'employeur ce qui permet aux responsables de l'association de se consacrer prioritairement à la politique globale à moyen et long terme du centre socio-culturel et de se dégager de la gestion quotidienne qui requière souvent des compétences très techniques.

A compter du 1er Janvier 1994 l'association des centres socio-culturels des 3 Cités va poursuivre le développement des centres d'autant plus que dans les mois à venir le

quartier va bénéficier d'un nouvel équipement qui offrira des possibilités d'animation supplémentaires.

Le quartier sera équipé de deux véritables pôles d'animation, mais une seule association sera chargée de la gestion de l'ensemble.

ENVIRONNEMENT

DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

Le quartier des 3 Cités a bénéficié d'un programme (Développement Social des Quartiers) D.S.Q. en 1985 à 1990.

Les opérations conduites durant cette période ont eu une influence bénéfique sur le quartier. Un travail important de réhabilitation des logements de construction d'un pôle administratif, d'aménagement du centre commercial, a donné au quartier une image positive. La dynamique de D.S.Q. a contribué aussi à développer des réseaux de partenaires, cela s'est traduit par la création d'une entreprise d'insertion et d'une régie de service.

Par ailleurs le centre socio-culturel bien qu'absent d'un certain nombre d'actions pendant une période a retrouvé sa place et contribue fortement à renforcer et développer les réseaux existant. En effet depuis 3 ans les activités se développent notamment avec les écoles maternelles et primaires du quartier ainsi qu'avec le collège Ronsard.

Ce travail de partenariat se poursuit à travers l'aide aux leçons, les Contrats d'Aménagements du Temps de l'Enfant, CATE ou tout autre activité ponctuelle, fête de quartier, Carnaval.

Bref le centre socio-culturel est devenu un partenaires pivot grâce au sérieux et au professionnalisme de son personnel.

Les éléments statistiques ci-après concernent le quartier 6 c'est à dire celui des 3 Cités de Poitiers.

Quelques repères:

- Population totale	8 252 personnes
- Taux de chômage	19 %
- Chômage 15-24 ans	29,5 %
- Population étrangère	7 %
- Familles monoparentales	18 %

Les informations contenues dans les différents tableaux donnent un aperçu précis de la population du quartier.

Toutefois une étude plus approfondie permettrait certainement de mieux adapter nos actions aux besoins de la population.

DEP: 86 COMMUNE: 194 QUARTIER: 06 Libelle de la commune: POITIERS

LOG 1 RES - CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS SELON L'EPOQUE D'ACHEVEMENT DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE

CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS	ENSEMBLE DES LOGEMENTS		EPOQUE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE						Nombre total de per- sonnes
	DES LOGEMENTS	Emménage- ment après 1982	Avant 1915	de 1915 à 1948	de 1949 à 1967	de 1968 à 1974	de 1975 à 1981	1982 ou après	
ENSEMBLE DES LOGEMENTS	3476	///	116	140	2336	416	304	164	///
	100,0	///	3,3	4,0	67,2	12,0	8,7	4,7	///
A) RESIDENCES PRINCIPALES	3312	1936	108	120	2260	376	292	156	7536
CHAUFFAGE CENTRAL :									
Logement équipé d'un chauffage central...	3092	1840	92	104	2116	372	272	136	7088
- collectif	2092	1376	16	16	1768	184	92	16	4640
- individuel +- dans un immeuble collectif	240	192	8	4	80	28	64	56	38
+- dans un imm. d'un seul log.	760	272	68	84	268	160	116	64	2068
Logement sans chauffage central	220	96	16	16	144	4	20	20	448
TYPE DE LOGEMENT :									
Maison individuelle	944	340	84	96	396	168	132	68	2496
Logement dans un immeuble collectif	2256	1496	20	20	1840	136	160	80	4868
Ferme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	112	100	4	4	24	72	0	8	172
+- Propriétaire	704	212	80	72	232	168	100	52	1820
STATUT D'OCCUPATION									
- Locataire ou sous-locataire	2512	1652	28	44	1992	172	184	92	5504
+- Logé gratuitement	96	72	0	4	36	36	8	12	212
CONFORT :									
Ni baignoire ni douche, sans WC à l'intérieur	4	0	4	0	0	0	0	0	4
Ni baignoire ni douche, avec WC à l'intérieur	80	60	12	0	8	60	0	0	96
Baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur	36	28	8	12	12	0	0	4	76
Baignoire ou douche, WC int., sans chauff. cent.	208	92	8	12	144	4	20	20	432
Baignoire ou douche, WC int., avec chauff. cent.	2984	1756	76	96	2096	312	272	132	6928
NOMBRE DE PIECES									
+- 1 pièce	284	264	12	8	108	56	56	44	320
- 2 pièces	316	228	4	8	184	40	40	40	428
- 3 pièces	1220	784	12	28	1024	84	64	8	2352
- 4 pièces	956	448	40	32	712	92	52	28	2620
- 5 pièces	356	140	12	16	192	64	44	28	1132
+- 6 pièces ou plus	180	72	28	28	40	40	36	8	684
NOMBRE +- de personnes par logement	2,28	2,20	2,56	2,53	2,27	2,27	2,29	2,00	///
- de personnes par pièce	0,66	0,70	0,59	0,61	0,67	0,64	0,66	0,69	///
MOYEN +- de pièces par logement	3,43	3,12	4,30	4,17	3,36	3,55	3,47	2,90	///
B) LOGEMENTS OCCASIONNELS	44	///	4	0	12	12	8	8	///
C) RESIDENCES SECONDAIRES (non compris les logements occasionnels)	4	///	0	4	0	0	0	0	///
D) LOGEMENTS VACANTS	116	///	4	16	64	28	4	0	///
NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE :									
+- Nombre de logements	980	///	84	104	404	184	136	68	///
Immeuble									
- Résidences principales	944	340	84	96	396	168	132	68	2496
d'un seul logement									
- Logements occasionnels	4	///	0	0	0	4	0	0	///
- Résidences secondaires	4	///	0	4	0	0	0	0	///
+- Logements vacants	28	///	0	4	8	12	4	0	///
+- Nombre de logements	2496	///	32	36	1932	232	168	96	///
Immeuble									
- Résidences principales	2368	1596	24	24	1864	208	160	88	5040
de 2 logements ou plus									
- Logements occasionnels	40	///	4	0	12	8	8	8	///
- Résidences secondaires	0	///	0	0	0	0	0	0	///
+- Logements vacants	88	///	4	12	56	16	0	0	///

LIBELLE DES CHOSES DEMANDES	NOMBRES	LE POURCENTAGE %
NOMBRES D'ADHERENTS	703	
REPARTITION HOMMES ET FEMMES :		
Adhérents Hommes	281	40%
Adhérents Femmes	422	60%
AGES DES ADHERENTS		
0 à 5 ans, nés entre et (inclus)	119	17%
6 à 11 ans, nés entre et (inclus)	166	24%
12 à 20 ans, nés entre et (inclus)	104	15%
21 et plus, nés entre et avant (inclus)	314	44%
ORIGINE DES ADHERENTS :		
(voir carte)		
CENTRE V. SUD Quartier n° 1	8	1%
" " NORD Quartier n° 2	25	4%
ZUP Quartier n° 3	28	4%
MONTBERNAGE Quartier n° 4	34	5%
GIBAUDRIE Quartier n° 5	20	3%
3 CITES Quartier n° 6	486	69%
POIT. SUD Quartier n° 7	-	-
BEAULIEU Quartier n° 8	7	1%
POIT. NORD Quartier n° 9	11	2%
DISTRICT :		
Buxerolles	6	1%
Saint-Benoît	17	2%
Montamisé	1	-
Biard	-	-
Migné-Auxances	3	-
Mignaloux-Beauvoir	7	1%
Chasseneuil du Poitou	1	-
Autres communes de la Vienne	53	7%
Hors Vienne	-	-
Sans réponses	26	4%

TRANSITION 3 CITES

NATIONALITE DES ADHERENTS :

Français	638	91%
Etrangers	37	5%
Sans réponses	28	4%
CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES :		
1 - Agriculteurs Exploitants	-	
2 - Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	-	
3 - Cadre et Professions intellectuelles supérieures	12	2%
4 - Professions intermédiaires	35	5%
5 - Employés	70	10%
6 - Ouvriers	17	2%
7 - Retraités	41	6%
8 - Autres pers. sans activités profession.		
Les étudiants (es)	22	3%
Sans professions	53	7%
Demandeurs d'emploi	-	
Scolaires	411	59%
Sans réponses	42	6%

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE SOCIAL AU 31.12.1993 de l'année précédent le renouvellement du contrat de projet

-> LE RESPONSABLE DU CENTRE SOCIAL :

- . Qualification : **DIRECTEUR... (D.H.T. GEA.)**.....
- . Employeur : **ASSOCIATION DES CENTRES SOCIO-CULTURELS 3 CITES**
- . Convention collective : **SNAECSD**.....
- . Occupe la fonction de responsable du centre depuis : **1.1.09.1990**.....

-> L'EQUIPE D'ANIMATION DU CENTRE AU 31.12.1993

	Personnels permanents		Personnels occasionnels	
	Nombre	Equivalent temps plein	Nombre	Equivalent temps plein
<u>Accueil</u>				
Secrétaire	01	01		
<u>Animation et travail social</u>				
Animateur DEFA/CAPASE				
Animateur BEATEP				
Animateur DUT	01	01		
Animateur BAFA/BAFD			12	04
Animateur en formation	01	01		
Educateur	01	01		
Stagiaire			04	02
Autre/animation	02	02	06	01/2
Assistant service social	01	01		
Conseillère ESF	01	0 1/2		
Accueil petite enfance				
Puéricultrice				
Auxiliaire puéricultrice				
Educateur jeunes enfants			01	0 1/5
Autre personnel petite enfance			02	0 2/5
<u>Divers</u>				
Comptable	01	01		
Personnel service	02	02		
Autre/divers				
TOTAL				
dont : HOMMES	07	07	05	0 1 1/2
FEMMES	04	0 3 1/2	20	0 5 1/2

-> REPARTITION DES PERSONNELS SELON LA CONVENTION COLLECTIVE
(effectifs au 31.12.1953.)

	Personnels permanents		Personnels occasionnels	
	Nombre	Equivalent temps plein	Nombre	Equivalent temps plein
. SNAEC.SO	09	09	25	06 ^{1/2}
. UCANSS	01	0 ^{1/2}		
. Convention 66 (enfance inadaptée)				
. Fonction publique territoriale	01	01		
. Convention collective de l'animation socio-culturelle				
. Autre				
. TOTAL	11	10 ^{1/2}	25	06 ^{1/2}

-> REPARTITION DES AUTRES PERSONNES SELON LES STATUTS SUIVANTS :

. Objecteurs de conscience :	03
. SIVP :	
. Stagiaires (d'écoles) :	01
. Contrat emploi solidarité :	04
. Contrat de qualification :	
. Bénévoles assurant le fonctionnement d'une activité :	04
. Nombre d'emplois d'utilité publique :	
. Nombre de postes FONJEP :	04
. Nombre de postes d'animateurs de l'aide sociale à l'enfance :	

- Quelles sont les modifications importantes intervenues depuis le précédent le contrat ?

LES INSTANCES DE REGULATION ET DE CONCERTATION DES SALARIES

- Réunion d'équipe de direction tous les lundis matins
- Réunion secteur enfance jeunesse tous les lundis après-midis
- Réunion de l'ensemble du personnel une fois tous les 15 jours le mardi matin de 9h à 11h
- Réunion du secteur adultes-vie de quartier tous les mardis matins de 11h à 12h
- Coordination des travailleurs sociaux du quartier une fois par mois

**TABLEAU RECAPITULATIF DES HEURES ET DES CHARGES
SELON LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITES**

	PERMANENTS		VACATAIRES		AUTRES **		TOTAUX	
	heures	montants	heures	montants	heures	montants	heures	montants
0	12 919	1 510 000	-	-	2 925	9 750	15 844	1 519 750
1	780	80 700	2 275	171 800	780	0	3 835	252 500
2	2 145	228 300	5 338	408 200	2 925	0	10 408	636 500
3	2 925	282 100	1 264	95 500	3 900	6 500	8 089	384 100
4	-	-	728	66 700	3 653	0	4 381	66 700
5	975	80 400	180	13 600	975	3 120	2 130	97 120
TOTAUX	19 744	2 181 500	9 785	755 800	15 158	19 370	44 687	2 956 670

Autres ** = CES, Objecteur et mise à disposition

BUDGET DE STRUCTURE EN K/FRS

ELEMENTS	N - 1 REALISE	N	VENTILATION	
			AG (C)	C à R (B)
PRODUITS				
- C.N.A.F.		251	→ ?	
- POSTES PUBLIQUES		76		
- SUBVENTION VILLE		831	→ VILLE	
- SUBVENTION CAF		556	→ CAF	
- SUBVENTION DEPARTEMENT		61		
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		150		
- SUBVENTION D.D.J.S.		15		
- ADHESIONS		10		
- SUBV.AUTRES CHARGES VILLE		78		
- PRODUITS CNASEA		36		
- Produits financiers.....		54		
- Produits supplétifs.....		127		
SOUS-TOTAL.....		2 245		
CHARGES				
- Achats compte 60.....		95		95
- Achats compte 61.....		72	43	29
- ACHATS COMPTE 62.....		102	60	42
- Salaires bruts.....				
- Charges sociales et fisc.		1 309	981	328
- Dotation aux amort.....		60		60
- Frais financiers.....				
- Charges supplétives.....		127	51	76
SOUS-TOTAL.....		1 765	1 135	630
SOLDE.....				50% 50%
REPARTITION	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX		XXXXXXXXXX
sous-total Col.B.....	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	315	XXXXXXXXXX
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX		XXXXXXXXXX
TOTAL = 1 + 2	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	1 450	XXXXXXXXXX
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX		XXXXXXXXXX
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX		XXXXXXXXXX

DOCUMENT PREVISIONNEL 94
LE CLOS GAULTIER

BUDGET SPECIFIQUES EN K/FRS
SELON LES SECTEURS D'INTERVENTIONS

LIBELLES	Petite enfance de 0 à 5 ans	Enfance de 6 à 11 ans	Adolescent de 12 à 20 ans	Adultes	Inter-âge	TOTAL
PRODUITS						
PARTICIPATION USAGERS	22	55	26	13	7	123
BONS VACANCES	14	36	17			67
CLM	31	81	38	6	6	150
CLSH (CAF)		21	15	1	1	48
FAS	3	5	2	1	1	12
SUBVENTION EXCEPT.	14	36	17	8	5	80
AUTRES						
TOTAL.....	84	234	115	28	19	480
CHARGES						
Achats compte 60	34	86	40	21	11	192
Achats compte 61	17	43	20	10	5	95
Achats compte 62	7	15	8	4	2	36
Opérations en commun						
Salaires bruts vacat.						
+						
Charges sociales et fiscales	103	245	61	40	17	466
TOTAL.....	161	389	129	75	35	789
Affectation 50%	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	315
S.TOTAL 1 - Coll B	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	
SOLDE= TOTAL 1+2	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	1 104
Rappel nombre d'heures	2 301	6 243	4 853	2 193	1 279	16 869

DOCUMENT PREVISIONNEL 94
LE CLOS GAULTIER

LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

	N			N -1 REALISATIONS			92
	PRODUITS	CHARGES	SOLDE	PRODUITS	CHARGES	SOLDE	
BUDGET DE STRUCTURE	2 245	1 765	+ 480				
BUDGET SPECIFIQUE							
Petite enfance	84	161	- 77				
Enfance	234	389	- 155				
Adolescents	115	129	- 14				
Adultes	28	75	- 47				
Inter-âges	19	35	- 16				
SOUS-TOTAL Budget spécifique	480	789	- 309				
TOTAL	2 725	2 554	+ 171				

NB. Les soldes sont positifs ou négatifs. Le solde sur la ligne total est égal à 0.

DOCUMENT PREVISIONNEL 94
LE CLOS GAULTIER

LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL
APRES AFFECTATION DES CHARGES DE STRUCTURE
SELON LES HEURES DE PRESENCE

	N					N - 1			
	Nbre d'heures	Produit	Charge	Solde	Heures	Produit	Charge	Solde	
Petite enfance	2 301	390	402	- 12					
Enfance	6 243	1 065	1 042	+ 23					
Adolescence	4 853	761	637	+ 124					
Adultes	2 193	320	304	+ 16					
Inter-âge	1 279	189	169	+ 20					
TOTAL	16 869	2 725	2 554	+ 171					

NB: Les produits et les charges de structure sont rajoutés aux produits et charges directs de secteur selon le prorata: charges de structure x heures directes secteur.

BUDGET DE STRUCTURE EN K/FRS

ELEMENTS	N - 1 REALISE	N	VENTILATION	
			AG (C)	C à R (B)
PRODUITS				
- C.N.A.F.		250		
- POSTES PUBLIQUES		76		
- SUBVENTION VILLE		554		
- SUBVENTION CAF				
- SUBVENTION DEPARTEMENT		14		
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		100		
- SUBVENTION D.D.J.S.		10		
- ADHESIONS		8		
- SUBV.AUTRES CHARGES VILLE		52		
- PRODUITS CNASEA		24		
- Produits financiers.....		36		
- Produits supplétifs.....		85		
SOUS-TOTAL.....		1 209		
CHARGES				
- Achats compte 60.....		64		64
- Achats compte 61.....		48	28	20
- ACHATS COMPTE 62.....		68	40	28
- Salaires bruts.....				
- +				
- Charges sociales et fisc.		873	654	219
- Dotation aux amort.....		40		40
- Frais financiers.....				
- Charges supplétives.....		85	34	51
SOUS-TOTAL.....		1 178	756	422
SOLDE.....				50% 50%
REPARTITION				
sous-total Col.B.....	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	211	XXXXXXXXXX
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX		XXXXXXXXXX
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX		XXXXXXXXXX
TOTAL = 1 + 2	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	967	XXXXXXXXXX
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX		XXXXXXXXXX
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX		XXXXXXXXXX

DOCUMENT PREVISIONNEL 94
SAINT CYPRIEN

BUDGETS SPECIFIQUES EN K/FRS
SELON LES SECTEURS D'INTERVENTIONS

LIBELLES	Petite enfance de 0 à 5 ans	Enfance de 6 à 11 ans	Adolescent de 12 à 20 ans	Adultes	Inter-âge	TOTAL
PRODUITS						
PARTICIPATION USAGERS	15	37	17	9	4	82
BONS VACANCES	10	24	11			45
CLM						
CLSH (CAF)	21	54	25	4	4	100
FAS		14	10	1		32
SUBVENTION EXCEPT.	1	4	2			8
AUTRES	10	23	11	6	3	53
TOTAL.....	57	156	76	20	11	320
CHARGES						
Achats compte 60	23	58	27	14	7	129
Achats compte 61	11	28	13	7	4	63
Achats compte 62	4	12	5	2	1	24
Opérations en commun						
Salaires bruts vacat.						
+						
Charges sociales	69	162	41	27	12	311
et fiscales						
TOTAL.....	107	260	86	50	24	527
Affectation 50%	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	211
S.TOTAL 1 - Coll B	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	738
SOLDE= TOTAL 1+2	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	
Rappel nombre d'heures	1 534	4 165	3 236	1 460	851	11 246

DOCUMENT PREVISIONNEL 94
SAINT CYPRIEN

LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

	N		N-1 REALISATIONS		92	
	PRODUITS	CHARGES	SOLDE	PRODUITS		CHARGES
BUDGET DE STRUCTURE	1 2009	1 178	+ 31			
BUDGET SPECIFIQUE						
Petite enfance	57	107	- 50			
Enfance	156	260	- 104			
Adolescents	76	86	- 10			
Adultes	20	50	- 300			
Inter-âges	11	24	- 13			
SOUS-TOTAL Budget spécifique	320	527	- 207			
TOTAL	1 529	1 705	- 176			

NB. Les soldes sont positifs ou négatifs. Le solde sur la ligne total est égal à 0.

DOCUMENT PREVISIONNEL 94
 SAINT CYPRIEN

LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL
 APRES AFFECTATION DES CHARGES DE STRUCTURE
 SELON LES HEURES DE PRESENCE

	N					N - 1		
	Nbre d'heures	Produit	Charge	Solde	Heures	Produit	Charge	Solde
Petite enfance	1 534	222	267	- 45				
Enfance	4 165	604	697	- 93				
Adolescence	3 236	424	425	- 1				
Adultes	1 460	177	203	- 26				
Inter-âge	851	102	113	- 11				
TOTAL	11 246	1 529	1 705	- 176				

NB: Les produits et les charges de structure sont rajoutés aux produits et charges directs de secteur selon le prorata: charges de structure x heures directes secteur.

LES ACTIONS

SECTEUR ANIMATION GLOBALE

VIE DE QUARTIER

Toutes les actions présentées participent en effet, en plus de leur dimension de loisir pur, à l'intégration sociale des habitants du quartier. Elles sont un moyen de créer un lien entre eux, et ceci quel que soient leur position socio-économique, leur âge, leur nationalité...

Nous travaillons dans une perspective d'animation globale du quartier" et les différentes activités présentées ci-après en sont des moyens objectivables, de l'atelier hebdomadaire d'encadrement à la sortie d'une journée à la mer, du concours de belote à l'atelier ("para-commercial" de coiffure africaine...

Nous oeuvrons également dans une perspective de prise en charge par les habitants eux-mêmes de ce qui les concerne: nous essayons par exemple:

- > de les amener à ce qu'ils nous proposent des projets que nous les aidons à réaliser
- > de les associer à la restructuration du quartier Saint Cyprien
- > etc...

Le centre doit être, de par ses actions et son fonctionnement, un lieu où s'apprend et s'exprime la citoyenneté de chacun.

A - ACTIVITES HEBDOMADAIRES

COUTURE

Cette activité est encadrée depuis des années par Mme Roy, technicienne de couture, dont le mi-temps est une mise à disposition CAF.

L'atelier "couture" (10 heures par semaine) s'adresse à toutes les personnes intéressées par la couture familiale (confection d'un vêtement, coupe, retouches, raccommodage) mais aussi les tissus d'ameublement, doubles-rideaux, voilages, coussins... . Il est aussi un endroit où échanger des idées, des patrons, des conseils...

Son esprit est très convivial, mélangeant aussi bien des participantes de plusieurs années, que des "nouvelles", des retraitées et des étudiantes...

SCULPTURE MODELAGE

Animé par une élève des Beaux-Arts., artiste ayant fait plusieurs expositions (Paris et province), cet atelier propose une initiation au dessin et modelage (argile) pour les débutants ainsi que des techniques plus élaborées (comme le moulage) pour les autres.

Malheureusement après un an et demi de fonctionnement, il va fermer fin Décembre faute de participants (d'une moyenne de 5 ou 6 on est passé à 2).

THEATRE

Encadrée, un week-end par mois en moyenne, par une jeune comédienne professionnelle, la vingtaine de participants monte cette année "Les vilains" d'après Ruzzante (1502-1542), racontant avec humour la vie des paysans padouans de l'époque (avec d'étonnantes similitudes avec la réalité d'aujourd'hui).

Ce groupe est principalement composé de lycéens et de jeunes étudiants nous permettant de toucher une population avec laquelle nous travaillons par ailleurs assez peu. De plus il est la continuation de celui de l'an passé qui avait fait un travail énorme pour des débutants en montant, avec deux mises en scène radicalement différentes "Chambres" de Philippe Minyana.

BOITAGE ENCADREMENT (7h/semaine)

Une population là encore particulière: des femmes de milieux plutôt aisés de Poitiers et des alentours. Nous sommes en effet le seul lieu où l'on puisse apprendre les techniques sophistiquées de l'encadrement.

CUISINE (une matinée par semaine)

L'accent est mis sur l'apprentissage de recettes économiques, l'équilibre alimentaire, ainsi que des repas à thèmes (spécialités étrangères par exemple).

La matinée se termine agréablement par un repas pris en commun, auquel sont parfois invités des personnes extérieures: conjoints, amis, partenaires ou habitants du quartier...

Nous travaillons avec la psychiatrie, accueillant deux hommes en hôpital de jour.

PHOTO (2 h/semaine)

Apprentissage des techniques de prise de vue, développement...

L'animateur travaille par ailleurs à Affiche Hebdo et fait des expositions.

Une exposition sur un thème choisi en commun est en projet.

Le labo-photo fonctionne aussi en "gestion libre", les participants à l'atelier pouvant venir n'importe quand dans la semaine, sans animateur, (en apportant leurs fournitures) ce qu'ils apprécient beaucoup.

PETITS TRAVAUX MANUELS (2h30/semaine)

Le seul atelier à être encadré par une femme du quartier.

Fabrication de petits objets décoratifs et (ou) utiles: travaux au crochet, jeux et objets en bois, broderie, perles de verre...

Les productions de cet atelier sont mises en commun et vendues à la fête de quartier. Le produit de cette vente revient à l'atelier et permet à ses participantes de s'offrir des loisirs en commun (repas, cinéma, sorties...).

ANGLAIS 2 fois 2h/semaine

Deux niveaux (débutants et perfectionnement), deux animateurs anglophones (une canadienne et un américain)...

Cette activité attire non seulement des adultes du quartier mais aussi des lycéens ou jeunes étudiants qui y voient un moyen peu onéreux de compléter ce qu'ils font en cours.

ART FLORAL, ARTS PLASTIQUES, VIDEO

Ces trois activités ont été proposées au quartier à la rentrée 93 mais n'ont rencontré aucun succès.

B - ATELIER COIFFURE ET ESTHETIQUE AFRICAINES

PRESENTATION

Depuis Juillet 92 fonctionne au centre socio-culturel des 3 Cités un atelier de coiffure africaine (réalisation de tresses), soins esthétiques et vente de produits de beauté.

Il est animé par deux femmes: une gabonaise et une camerounaise. L'une, en Allocation de Parent Isolé, souhaite rester bénévole. L'autre est en C.E.S..

Cette activité est intégrée dans les "Activités hebdomadaires adultes" du centre et fonctionne 3 jours par semaine.

HISTORIQUE

Sur le quartier des 3 Cités la C.A.F. a détaché deux assistantes sociales qui travaillent avec des femmes seules avec enfants. Lors des sessions qu'elles organisent s'expriment des envies, voire des projets (loisirs, culture, emploi...). C'est ainsi qu'est né celui qui nous intéresse ici.

Une méthodologie d'intervention a été élaborée avec les deux assistantes sociales: elles s'occupent du suivi social des deux femmes, le centre socio-culturel quant à lui prenant en charge le suivi professionnel et financier (achat de produits, etc...).

OBJECTIFS

Dans un premier temps ce projet était essentiellement à visée professionnelle, les deux femmes souhaitant monter un commerce et donc créer leurs emplois. Après plusieurs mois de fonctionnement au sein du centre socio-culturel, et un bilan financier satisfaisant pour une "activité hebdomadaire" mais insuffisant si on envisage la création d'une entreprise et sa survie, elles ont réalisé que se mettre à leur compte était encore prématuré.

Aujourd'hui nous avons recentré les objectifs vers une double orientation

--> travail autour de la formation des animatrices (notamment dans le cadre du CES)

--> création d'un pôle d'animation inter-culturel sur le quartier. De nombreuses femmes y viennent en effet, parfois seulement pour échanger. On y retrouve des maghrébines, africaines (Zaïre, Togo, Bénin...) et des françaises.

C - ATELIER "FEMMES ETRANGERES"

Il est né de la proposition d'une afghane arrivée en France il y a une dizaine d'années et vivant sur le quartier: elle voulait offrir aux femmes immigrées des 3 Cités un lieu d'accueil et de rencontres, pour les sortir de l'isolement qu'elles vivaient chez elles. Cette volonté se double d'une visée éducative et pédagogique: les informer sur la vie quotidienne française, la complexité de nos administrations, etc...

Elles se réunissent actuellement une fois par semaine, notamment pour faire de la couture.

Un exposé-débat a été organisé sur le nouveau code de la nationalité.

Une activité cuisine est envisagée à leur demande. Nous travaillons aussi avec l'animatrice (en CES) autour de sa propre formation.

D - FETES ET MANIFESTATIONS

Ce sont bien sûr des moments privilégiés de rencontre et d'échange avec les partenaires et habitants du quartier.

CARNAVAL: en 94 le secteur adultes organise en collaboration avec "E.L.I.S." et "Pourquoi Pas" un repas bal masqué le jour du carnaval de quartier.

FETE DE QUARTIER

C'est la principale manifestation locale. En 93 elle a été l'occasion de concrétiser et de consolider le partenariat avec le comité de quartier lors de la préparation qui s'est étalée sur plusieurs mois, ainsi que lors de la fête elle-même. Une bonne complémentarité est née de ce travail, qui va continuer à porter ses fruits en 94 notamment pour le fête de quartier.

E - SORTIES

Outre les sorties à la journée (Cité des Sciences de la Villette, Château de Versailles, Puy du Fou...) nous avons prévu deux week-ends de ski (Massif Central), une semaine de ski (Pyrénées), une semaine à la mer (Noirmoutier) à Pâques et des séjours (mer et montagne) en été.

Par le biais de ces séjours nous souhaitons participer à renouer des relations entre les habitants du quartier et lutter ainsi contre l'exclusion de certains. L'expérience a en effet montré que ce genre de sorties était générateur de contacts durables.

Il s'agit aussi bien évidemment de permettre à des habitants d'avoir accès à des loisirs que leurs moyens financiers ne leur permettraient pas de connaître (bénéficiaires du RMI et leurs familles) par exemple.

F - ACCUEIL D'UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE

Arrivé en décembre 93, et avec nous pour deux ans, son rôle va être d'aider au quotidien le secteur "adultes" (préparation des sorties, etc...) mais aussi de développer des domaines jusqu'ici négligés (sport, programmation "Télévision haute définition" ...).

G - NOUVEL EQUIPEMENT SAINT CYPRIEN

La gestion de cette nouvelle salle va permettre à l'équipe du centre socio-culturel de répondre à deux demandes du quartier:

- une salle "conviviale"
- une salle de spectacle

Pour ce dernier point nous allons travailler avec des partenaires locaux (Mairie, Scène Nationale, maisons de quartier...) pour élaborer une programmation culturelle. Nous la voulons proche du quartier et complémentaire à ce qui se fait déjà à Poitiers.

H - DIVERS

Le centre socio-culturel est aussi un lieu où les associations du quartier (entre autres) peuvent se réunir ou mener leurs activités (yoga, astronomie, club des anciens, danse folklorique...). Nous souhaitons bien évidemment maintenir cette vie active et même favoriser son développement en mettant le plus possible nos moyens au service des petites associations.

Nous accueillons aussi des "permanences" décentralisées d'organismes comme "l'association française des centres de consultations conjugales", "l'association tutélaire de la région centre-ouest", "l'association pour l'aide aux mères et aux familles à domicile".

Le Resto du Coeur du quartier bénéficie d'un soutien logistique grâce au centre socio-culturel, notamment les locaux et un véhicule qui permet l'approvisionnement du Resto.

Une activité, créée en 1968, la bourse aux vêtements se déroule quatre fois par an et est entièrement gérée par des bénévoles, une vingtaine de personnes, et permet à des familles du quartier et hors quartier de bénéficier d'un service qui est très apprécié.

Par ailleurs, le centre participe activement à l'élaboration du journal de quartier. édité par le Comité de Quartier le journal est un moyen d'information mais surtout un moyen de développer et renforcer les liens sociaux.

Enfin nous nous voulons ouverts à la collaboration à tout projet répondant à nos missions, et émanant soit d'habitants soit de partenaires locaux (exemple: travail sur le Sida en février 94, avec l'équipe de prévention, le docteur Rainex, la M.J.C.)...

Un dernier point à mentionner est l'approche "sociale" du quartier et de ses habitants, due à la formation d'assistant social du responsable du secteur "adultes". Cette approche se manifeste par exemple par les entretiens individuels qu'il mène parfois avec des gens et sur leur demande, au travail fait avec les autres travailleurs sociaux, au choix délibéré de favoriser l'accès aux prestations proposées par le centre aux personnes les plus démunies, etc...

SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

SECTEUR ENFANCE

Toutes les activités du secteur enfance jeunesse concourent à mettre à la disposition du quartier des outils permettant l'intégration sociale et la prévention des marginalisations.

Pour atteindre ces deux buts il nous a paru important de travailler sur les objectifs suivants:

- diversifier les publics visés
- diversifier les actions menées et les activités offertes
- travailler à l'adaptation permanente de ces actions aux publics
- décentraliser dans le quartier au coeur de la population nos actions pour permettre un réel travail de proximité (exemples: aide aux devoirs dans les écoles, au collège, éveil musical au Conservatoire National de Région,...)
- crédibiliser et professionnaliser l'équipe des animateurs qu'ils soient permanents, vacataires, objecteurs, CES, bénévoles, en leur donnant à la fois un statut conventionnel intéressant (CDI, paiement à l'heure en groupe IV pour les vacataires par exemple) et en leur donnant des possibilités de formation (exemple: formation à la préparation aux concours d'entrée aux diplômes d'Etat).

2 - 4 ans
CENTRE DE LOISIRS MATERNEL
Responsable Stéphane Dufour

LIEU	Ecole Maternelle des Sables II
HORAIRES	de 12h30 à 18h30 les mercredis de 8h30 à 18h30 les mercredis libérés
ENCADREMENT	1 éducatrice jeunes enfants 2 A.S.E.M. 1 animatrice BAFA
EFFECTIF	25 enfants
FONCTIONNEMENT	Accueil des enfants dès 12h30 jusqu'à 18h30 les mercredis, la garderie ouvre à partir de 7h30
PARTENAIRES	Ecole Maternelle des Sables II Mairie C.C.A.S. Education Nationale Ludothèque

ACCUEIL POST-SCOLAIRE

5 - 11 ans

LE CLOS GAULTIER

Responsable: Stéphane Dufour

LIEU	CSC Clos Gaultier Ecole Primaire des Sables Ecoles Maternelles des Sables I et II
HORAIRES	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 16h15 - 18h30
ENCADREMENT	5 animateurs vacataires 1 objecteur de conscience 3 bénévoles 3 instituteurs, une fois par semaine
EFFECTIF	45 enfants
FONCTIONNEMENT	1 heure d'aide aux devoirs de 16h30 à 17h30 1 heure d'activité de 17h30 à 18h30 (danse, jeux éducatifs, gymnastique, piscine, basket, hockey, poterie)
PARTENAIRES	Ecole des Sables (primaire et maternelles I et II) Z.E.P. Bibliothèque Ludothèque

SAINT CYPRIEN

Responsable: Kham El Houssaine

LIEU	CSC Saint Cyprien Ecole Jacques Brel
HORAIRES	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h15 à 18h30
ENCADREMENT	4 animateurs vacataires 1 objecteur de conscience 1 instituteur
EFFECTIF	40 enfants
FONCTIONNEMENT	1 heure d'aide aux devoirs de 16h30 à 17h30 1 heure d'activité de 17h30 à 18h30 (gymnastique, danse, piscine, bi-cross, sculpture, poterie, jeux divers)
PARTENAIRES	Ecole Jacques Brel Z.E.P. Bibliothèque Ludothèque

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Responsable: Stéphane Dufour

CLSH CLOS GAULTIER 4/6 ANS

LIEU	CSC Clos Gaultier
HORAIRES	de 14h à 18h
ENCADREMENT	2 animateurs 1 objecteur de conscience
EFFECTIF	20 enfants
FONCTIONNEMENT	Garderie après la cantine jusqu'à 14h Accueil à 14h au CSC du Clos Gaultier Activités et goûter jusqu'à 18h Lors des mercredis libérés, accueil toute la journée avec repas (avec carte de cantine scolaire)
PARTENAIRES	Ecole maternelle des Sables II Ecole primaire des Sables

CLSH SAINT CYPRIEN 7/12 ANS

LIEU	CSC Saint Cyprien
HORAIRES	14h à 18h
ENCADREMENT	4 animateurs 1 objecteur de conscience
EFFECTIF	40 enfants
FONCTIONNEMENT	Garderie à 13h dans les écoles Accueil à 14h Répartition des enfants dans les clubs du mercredi: photo-vidéo, expression corporelle, boxe, arts plastiques
PARTENAIRES	ASPTT Stade Poitevin Associations du quartier

LES ATELIERS

DANSE

Lundi de 17h30 à 18h30
pour les enfants de 6 à 8 ans

INITIATION A LA GYMNASTIQUE

Vendredi de 17h30 à 18h30
pour les enfants de 6 à 10 ans

EVEIL MUSICAL

Mardi et Jeudi de 17h15 à 17h45
au C.N.R. pour les enfants de 3 à 6 ans

CUISINE/BRICOLAGE/COUTURE

Mercredi de 14h à 16h
pour les enfants de 4 à 12 ans

LES CONTRATS D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT (C.A.T.E.)

ECOLE MATERNELLE DES SABLES II

- Musique
- Gymnastique
- Ludothèque
- CATE ZEP

ECOLE PRIMAIRE DES SABLES

- Basket

ECOLE PRIMAIRE JACQUES BREL

- Gymnastique
- Danse
- Cinéma
- Bi-cross
- Jeux éducatifs
- Théâtre

LES VACANCES

Le centre socio-culturel est ouvert au public à chaque période de vacances.

Un programme d'activités est proposé aux enfants de 4 à 11 ans.

Cela comprend:

- les créneaux patinoire et piscine
- les sorties à la journée
- les séjours mer ou montagne (Février, Pâques, été)
- les activités d'éveil.

HORAIRES de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Un programme spécifique paraît avant chaque période de vacances en fonction des tranches d'âge.
Une garderie est proposée à partir de 8h30 pour les petits (4/6 ans).

SECTEUR JEUNES

AIDE AUX DEVOIRS

LIEU	Collège Ronsard
HORAIRES	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 17h30 à 18h30
ENCADREMENT	1 permanent, Bruno Salmonie, coordinateur 2 vacataires stagiaires 1 bénévole 1 appelé du contingent 1 professeur du collège à la retraite, Mme Guerre (suivi important entre élèves, animateurs et professeurs, aide à l'encadrement, orientation de méthodes) deux soirs par semaine.
PARTICIPATION FAMILLE	Carte d'adhésion au centre
EFFECTIF	40 inscrits
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none">- lutte contre l'échec scolaire- apport d'une méthode- apport d'une certaine autonomie- favoriser les initiatives face à un groupe- prise de conscience de l'intérêt du travail scolaire demandé

CLSH 11 - 14 ans

LIEU	CSC du Clos Gaultier
HORAIRES	de 14h à 18h
PUBLIC	3 groupes: les 11/14 ans (pré-adolescents)
ENCADREMENT	2 animateurs 1 stagiaire
PARTICIPATION FAMILLE	Carte d'adhésion au centre
EFFECTIF	25 jeunes
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none">- offrir des activités de groupe aux jeunes- créer un contact et un dialogue entre les jeunes et l'animateur, et entre les jeunes eux-mêmes- prise de conscience du respect des autres et du matériel- développer la personnalité de chacun
ACTIVITES	Elles sont très diverses: VTT, piscine, patinoire, bowling, poney, ping-pong, baby-foot, karting, mini-moto, suicine, théâtre, contes, athlétisme, spéléologie, etc...

CHANTIER LOISIRS

LIEU	Saint Cyr/Parc de Loisirs et Chantier EDF
HORAIRES	A la semaine pendant les vacances scolaires
PUBLIC	Pour les jeunes de 14 ans à 16 ans
ENCADREMENT	1 animateur du centre socio-culturel, coordinateur du projet 1 éducateur de l'équipe de Prévention Spécialisée
EFFECTIF	6 à 8 jeunes par semaine
OBJECTIFS	Permettre à des jeunes de travailler sur des chantiers et d'avoir accès en compensation à des loisirs de qualité
PARTENAIRES	Equipe de prévention SAGA MJC Aliénor d'Aquitaine Cap Sud EDF GDF

LES VACANCES

Le secteur jeunes est ouvert à chaque période de vacances. Un programme d'activités et de sorties est composé avec et pour les 11/16 ans.

ATELIER DANSE MODERN-JAZZ

LIEU	CSC Clos Gaultier
HORAIRES	de 18h30 à 19h30 le Mardi
ENCADREMENT	1 animatrice spécialisée

PARTICIPATION FAMILLE

La carte d'adhésion au centre et le tarif des ateliers suivant le quotient familial

EFFECTIF

8 jeunes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- expression par le corps
- défoulement physique
- synchronisation avec un groupe
- spectacle à la fin de l'année
- sorties pour aller voir d'autres spectacles de danse.

+ 16 ANS

SOUTIEN SCOLAIRE JEUNES

LIEU	CSC Saint Cyprien (salle de formation)
HORAIRES	2 fois 1h30 par semaine
ENCADREMENT	3 animateurs: français, math/physique chimie, technologie
EFFECTIF	10 par séance
OBJECTIF	Aider les jeunes scolarisés du quartier dans les matières principales qui peuvent leur poser problème. faciliter leur insertion scolaire et préprofessionnelle. Eviter leur marginalisation.

LE HAND BALL

LIEU	Gymnase des Sables
HORAIRES	de 20h30 à 22h le Jeudi
PUBLIC	garçons de 15 à 25 ans
ENCADREMENT	1 animateur du centre 1 éducateur de l'équipe de prévention spécialisée
EFFECTIF	25 en moyenne

PROJET DE SORTIES JEUNES

ENCADREMENT	2 animateurs du centre par sortie
PARTICIPATION	En fonction du projet
EFFECTIF	6 à 7 jeunes par sortie
OBJECTIF	Permettre aux jeunes du quartier de vivre sur le terrain différentes manifestations sportives (foot, tennis, volley...) ou culturelles (théâtre, spectacles, concerts...).

TELEVISION HAUTE DEFINITION

LIEU	Centre socio-culturel des 3 Cités
HORAIRES	Suivant les différents horaires de diffusion (sportives, spectacles, films...) régulièrement après 20 heures
ENCADREMENT	1 ou 2 animateurs du centre par diffusion
EFFECTIF	Entre 5 et 20 personnes par diffusion
OBJECTIF	<p>Il s'agit de fournir aux enfants, aux jeunes du quartier ou aux personnes isolées, des occasions ou des prétextes de se rencontrer en utilisant un outil disposant d'une bonne capacité d'attraction, en exploitant tous les évènements qu'ils soient de nature sportive, musicale, cinématographique...</p> <p>Cette démarche peut permettre de dynamiser les actions locales autour d'évènements exceptionnels (sportifs par exemple).</p> <p>Les écoles du quartier peuvent également bénéficier des avantages du matériel TVHD mis à notre disposition.</p>
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none">- O.P.A.R.C.- Caisse des dépôts et Consignations

ACTIVITES SPORTIVES

Le secteur encourage les jeunes du quartier à pratiquer les activités sportives suivantes:

- Kung Fu
- Taek won do
- Boxe
- Kick boxing
- Football

Nous sommes partenaires des différents clubs et grâce au financement du FAS nous payons la moitié des inscriptions.

LES VACANCES

Le secteur fixe les projets de vacances avec l'équipe de prévention spécialisée:

- chantier-loisirs
- camps autogérés
- petits boulots saisonniers

et participation aux Bistrots de l'Eté.

SYNTHESE ET ORIENTATIONS

POUR UN NOUVEAU CONTRAT

De fait l'essentiel des activités du centre s'élaborent autour du secteur social et socio-culturel.

Cette orientation s'explique historiquement puisque la demande de la population s'est principalement exprimée sous forme de soutien à l'éducation des enfants ou des jeunes à travers l'organisation des loisirs et des vacances.

Aussi les orientations pour un nouveau contrat devront viser à :

- consolider l'existant tant au niveau des actions, des activités que des relations partenariales (écoles, collège, etc...)
- rééquilibrer les deux grands secteurs du centre (enfance-jeunesse et adultes-vie de quartier). Ce rééquilibrage sera favorisé par la création d'une salle polyvalente qui sera certainement un pôle d'animation et de diffusion culturelle
- travailler à la mise en oeuvre de projets en insertion professionnelle, soutien de chantier-école pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux, organiser des pré-formations au profit de personnels qui interviennent dans les activités du centre, il s'agit d'objecteurs de conscience, de personnes en Contrat Emploi Solidarité (CES) et bénévoles.

CONCLUSION

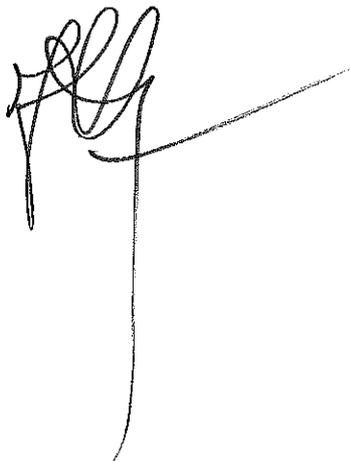
Ce document comprend des informations que nous avons voulu objectives et pertinentes avec le souci de faire mieux connaître aux responsables de la Caisse d'Allocations Familiales l'environnement socio-démographique du quartier, d'exposer la mise en oeuvre des actions que les centres socio-culturels mettent en place et tentent de développer.

La nouvelle équipe de responsables des centres socio-culturels s'inscrit dans la dynamique amorcée depuis trois ans par Transition 3 Cités, d'autant plus qu'un nouvel équipement sur le quartier Saint Cyprien va permettre de diversifier (actions culturelles) et de développer les actions déjà entreprises.

Nous ne sommes pas en mesure d'appréhender entièrement aujourd'hui l'impact sur le quartier de ce nouvel équipement, c'est pourquoi nous vous demandons au vu de ce document de nous accorder un agrément pour deux ans afin de permettre dans le prochain contrat de prendre en compte le potentiel en matériel et en personnel de ce nouvel équipement.

Fait à Poitiers, le 30 Décembre 1993

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.